



# **Mission Académique à la Scolarisation des Elèves en Situation de Handicap**

**Enquête février 2008  
et éléments comparatifs**

**Enquête relative aux élèves  
porteurs de handicaps,  
scolarisés dans le premier et  
dans le second degré de  
l'enseignement public et de  
l'enseignement privé sous  
contrat**

**L'enquête de février 2008 est une étude dynamique à partir du recueil des données des informations des enseignants référents depuis septembre 2006.**

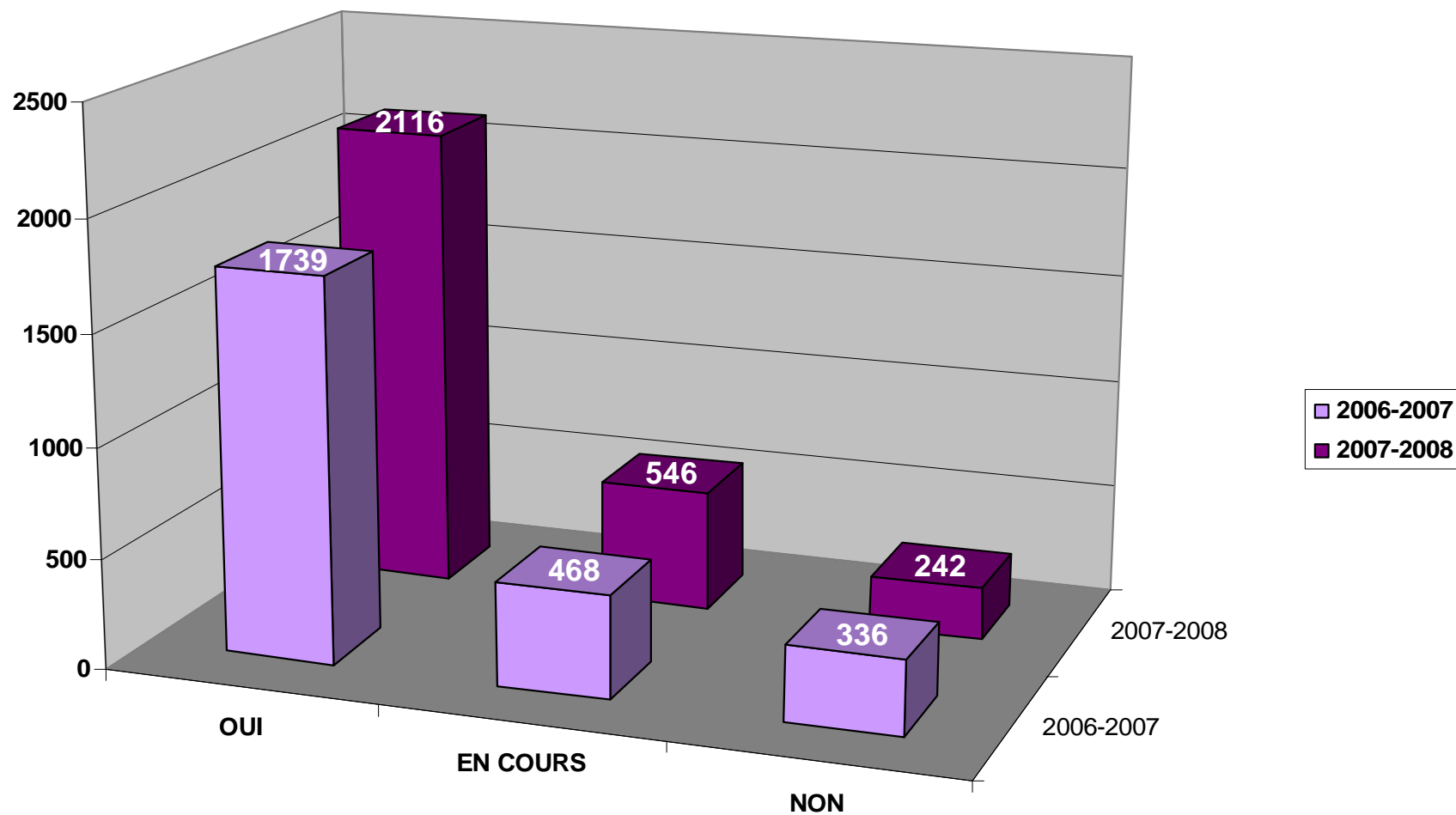
**Ces informations s'appuient essentiellement sur les Projets Personnalisés de Scolarisation.**

**Les effectifs ainsi présentés peuvent être considérés comme des minima : des projets sont en cours, des refus peuvent ne pas avoir été signalés.**

**Tous les élèves handicapés ne bénéficient pas de P.P.S. : on doit considérer dans ce cas que les aides possibles offertes par la M.D.P.H. ne sont pas sollicitées.**

**Dans tous les cas, des situations sont à revoir chaque année.**

# Projet Personnalisé de Scolarisation

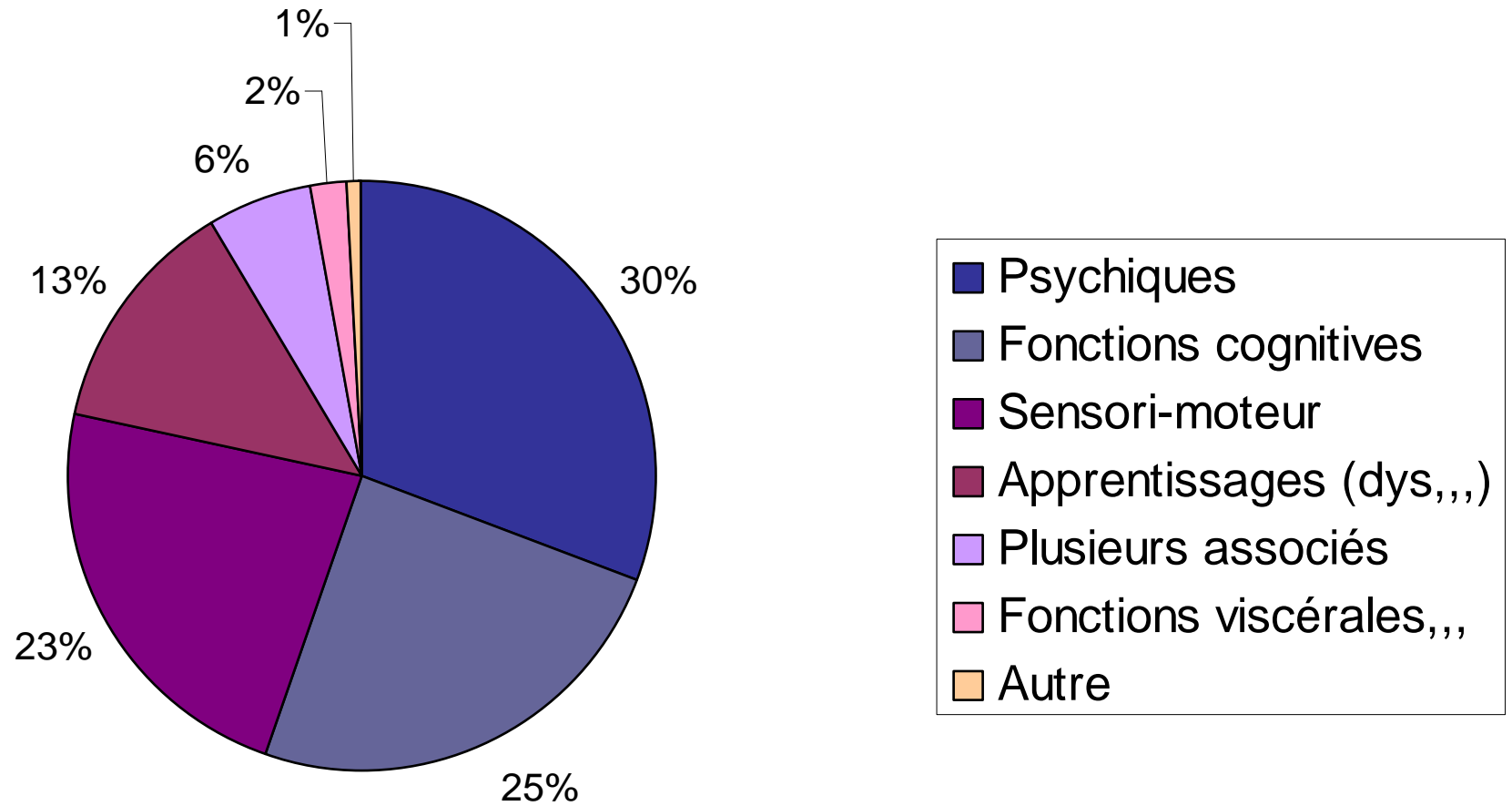


**Les troubles des fonctions cognitives regroupent essentiellement les déficiences mentales.**

**L'équilibre entre les handicaps sensoriels et moteurs et les handicaps mentaux ne correspond pas aux taux de prévalence.**

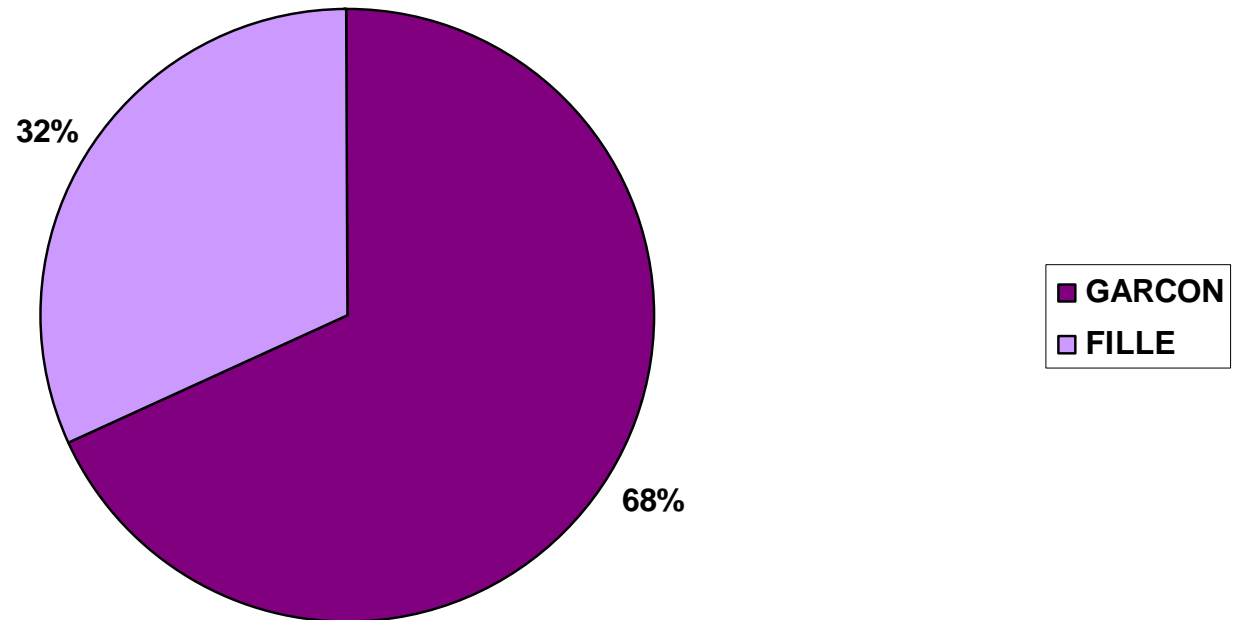
**Ces derniers sont évidemment les plus difficiles à inclure en milieu scolaire ordinaire ; ils sont, à l'inverse surreprésentés dans les établissements médico-éducatifs et sanitaires.**

## Troubles et atteintes



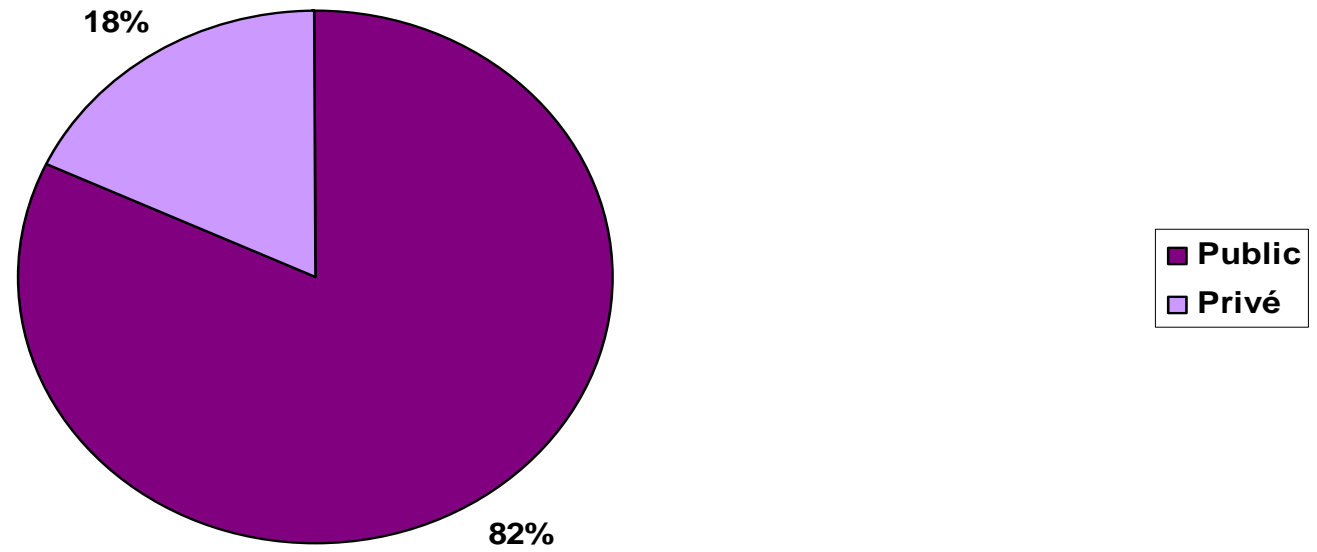
**L' « inclusion » des garçons à l'école constituerait-elle encore une priorité dans les familles ?**

## Répartition par sexe



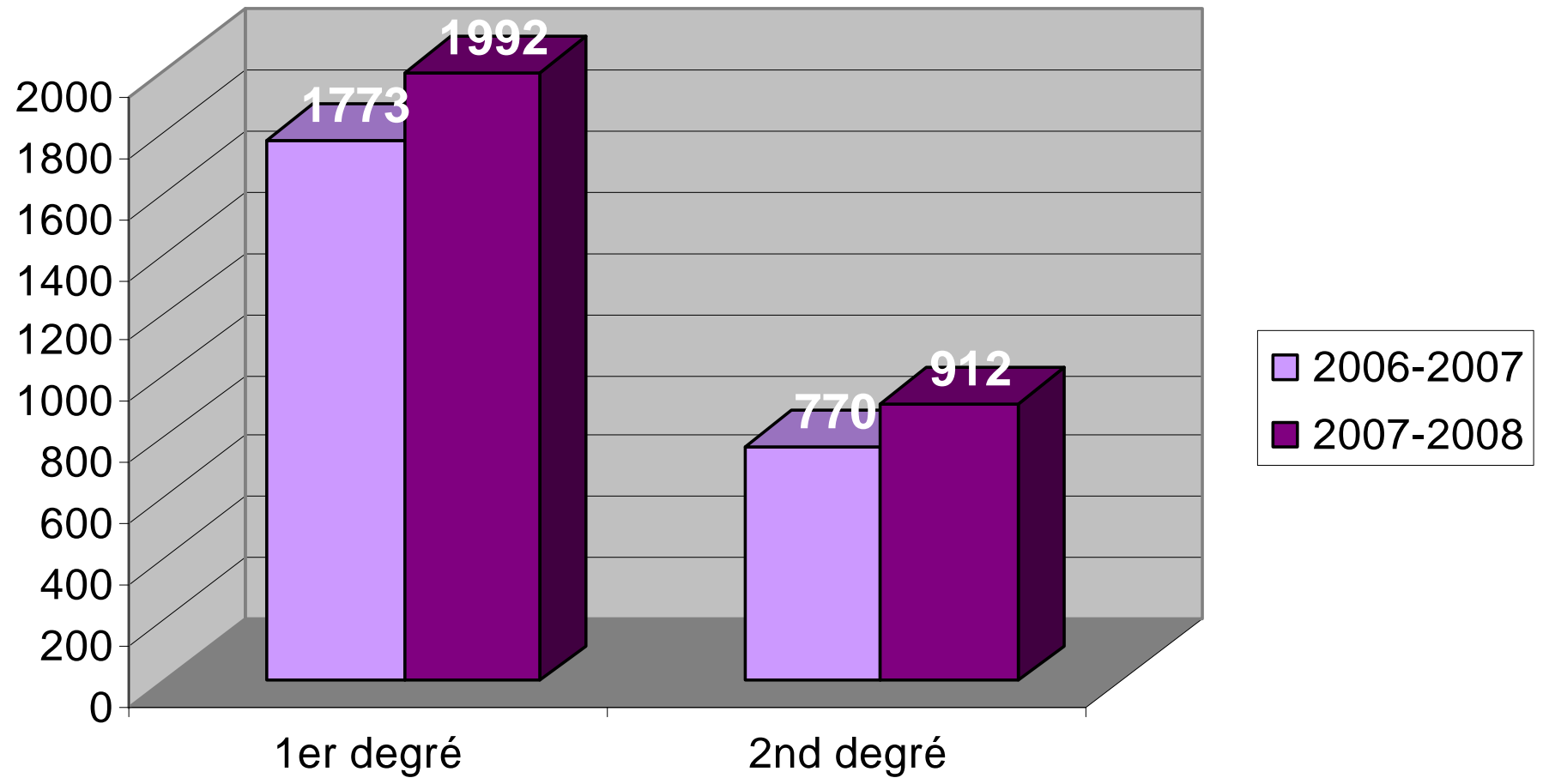
**Contrairement à certaines idées reçues, la part du privé est loin d'être prépondérante...**

## Type d'établissement



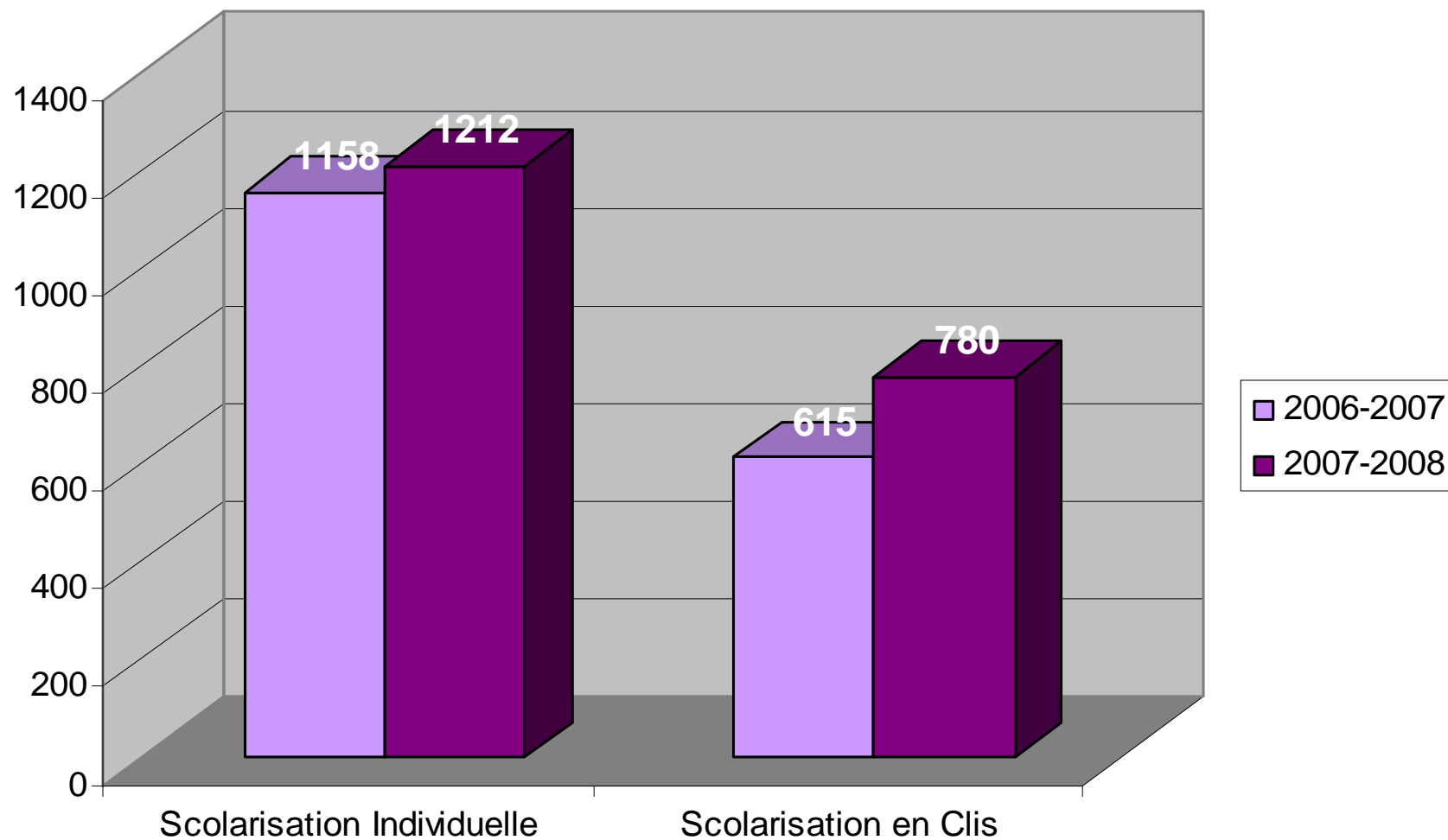
**Forte représentation du premier degré mais avec des équilibres à venir selon une logique des « flux montants ».**

# Répartition des élèves

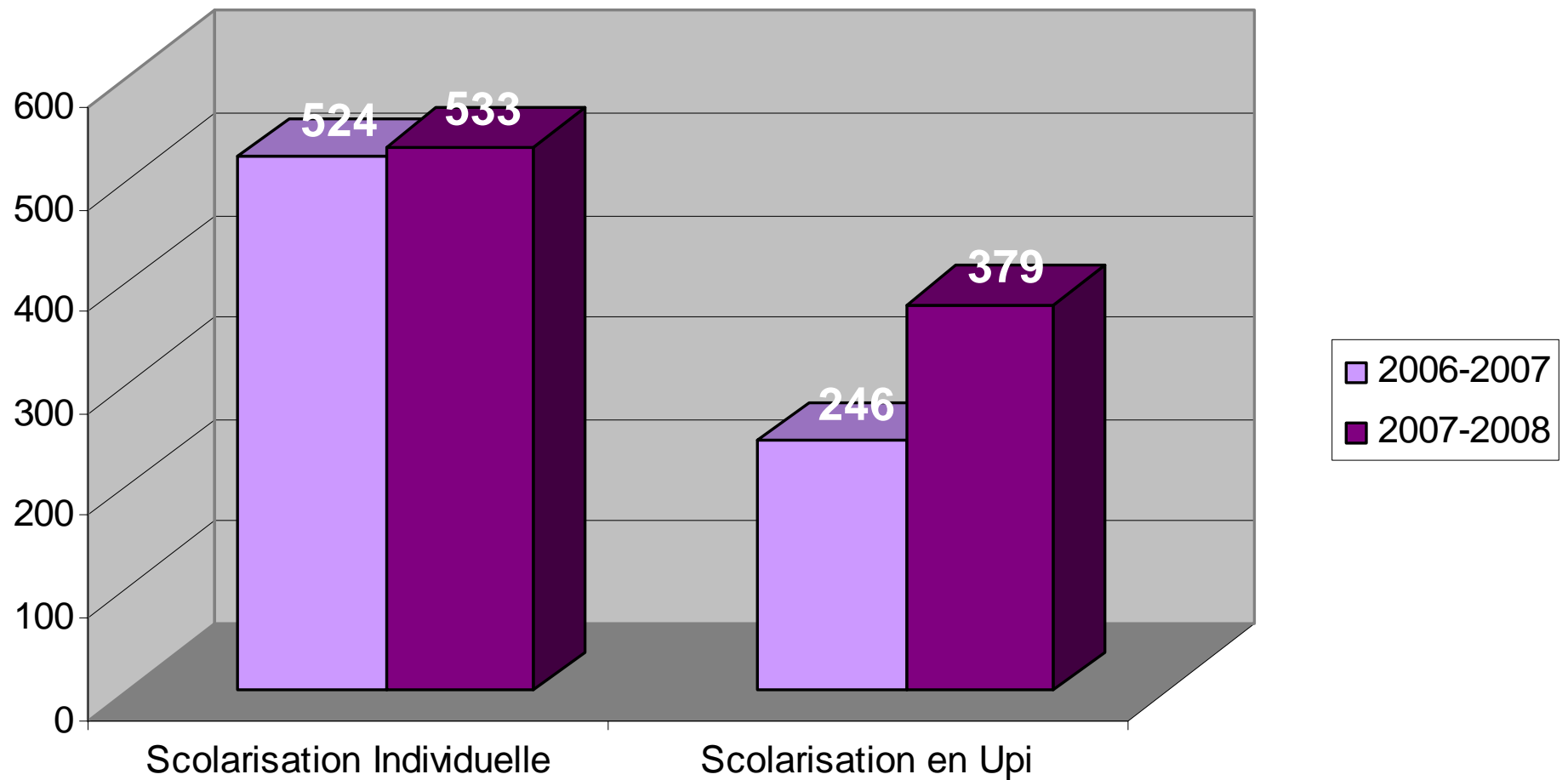


**Pour le premier degré, comme pour le second degré, la demande de scolarisation en milieu scolaire ordinaire est majoritaire.**

## Modalités de scolarisation pour le 1er degré



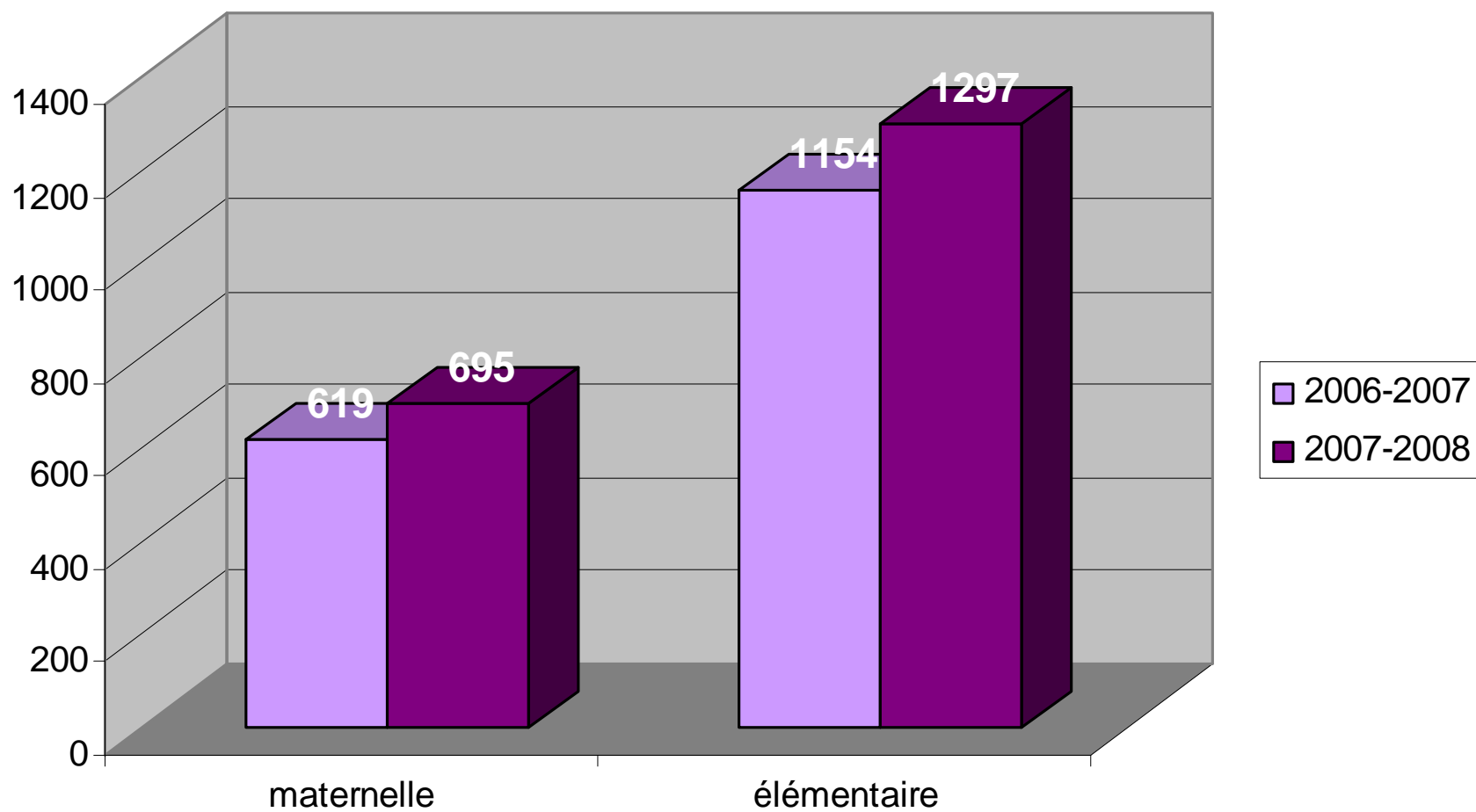
## Modalités de scolarisation pour le 2nd degré



**Très forte représentation de la « maternelle » : c'est sans doute ce niveau qui est le plus touché par la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005**

- **Demande générale des jeunes parents conforme à une évolution des mentalités**
- **Recherche d'une solution de proximité par familles dont les deux parents travaillent (72 % à Paris).**

## Répartition pour le 1er degré

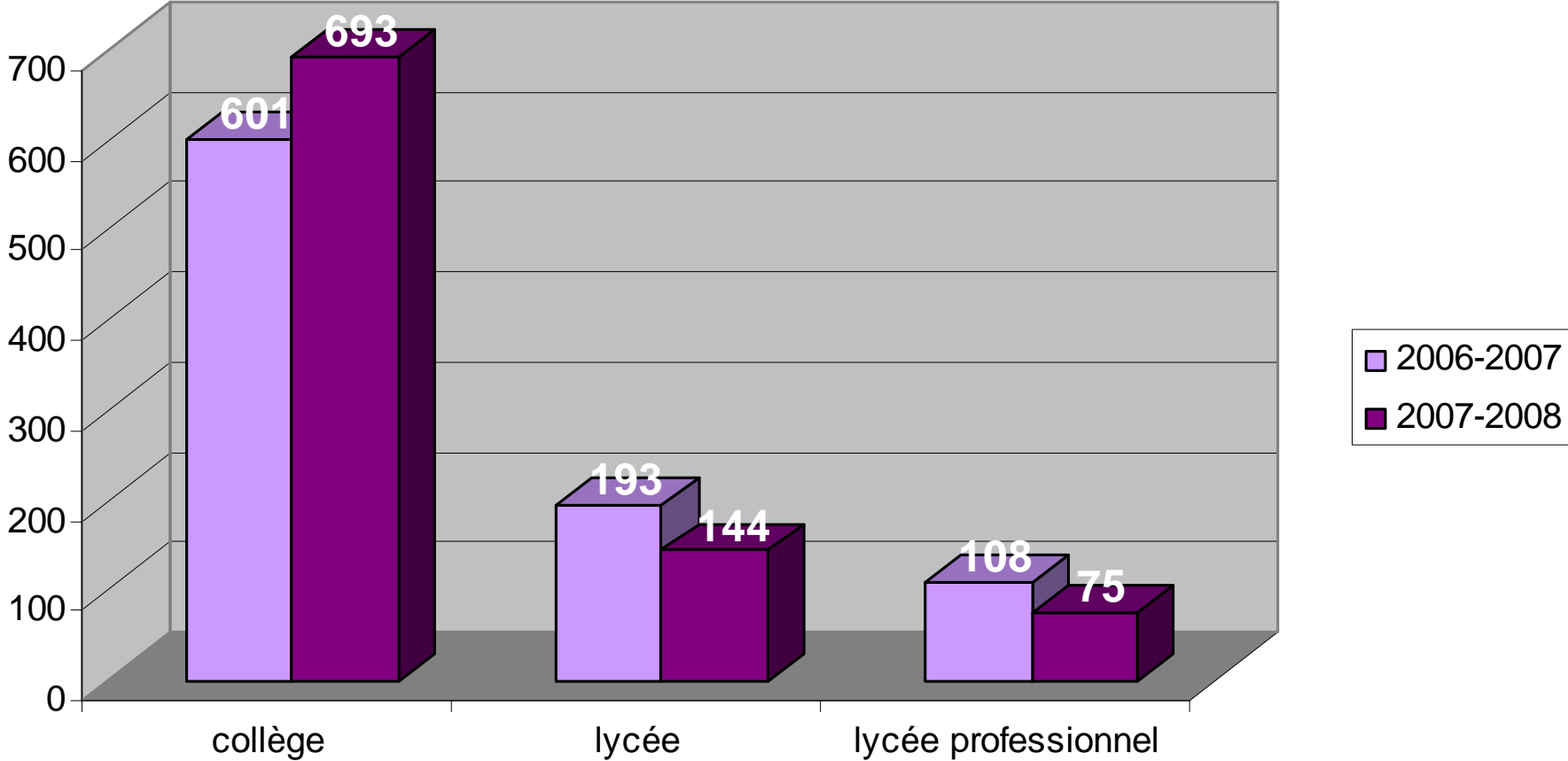


**Dans le 2<sup>nd</sup> degré, les flux montants (montée des âges au collège) assurent une certaine régularité.**

**Cependant, il reste des aléas dus au recrutement extra académique (la montée des âges dans les lycées n'est pas seulement due à la montée en âge du collège).**

**De plus, l'enquête réalisée en 2008 est un sondage de la situation en février 2008, celle de 2007 était un bilan de l'année réalisé en juin 2007.**

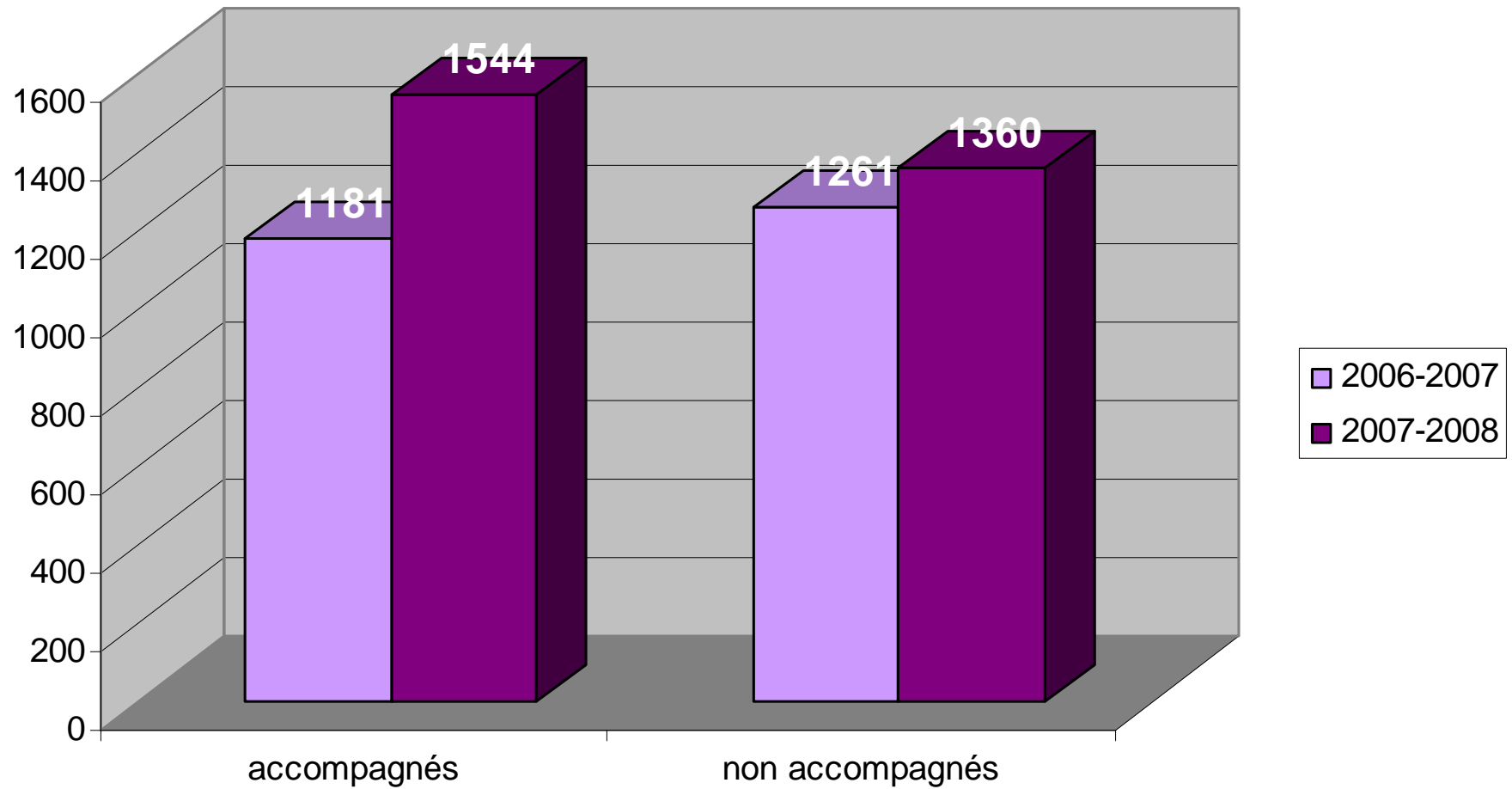
### Répartition pour le 2nd degré



**Plus d'un élève sur deux est accompagné ; les quotités  
varient selon les décisions de la C.D.A.P.H.  
(conformément aux P.P.S.).**

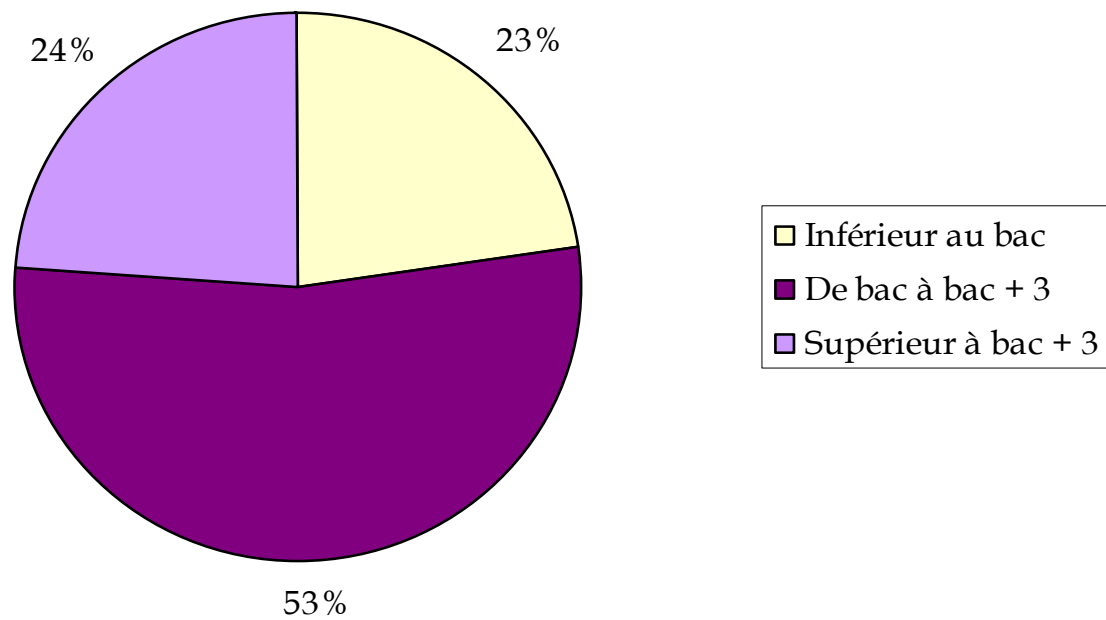
**Les accompagnements sont effectués par des AVS i et des  
EVS i, ou des EVS de circonscription, ou des étudiants  
dans le cadre de la convention Paris V - Académie -  
Espas.**

## Accompagnement des élèves



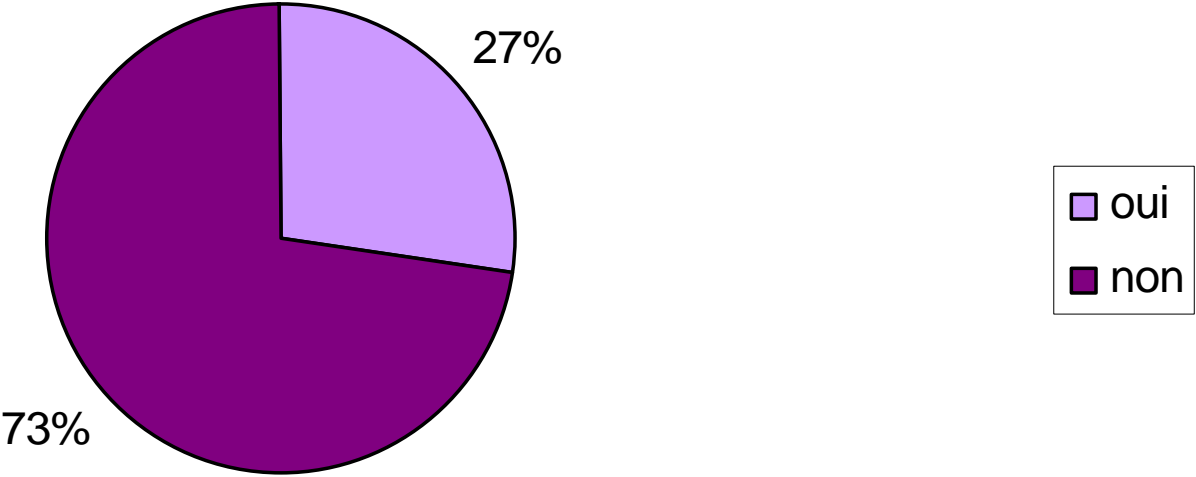
**Il s'agit pour les  $\frac{3}{4}$  de personnes diplômées au moins d'un baccalauréat.**

### Niveau d'étude des AVS / EVS

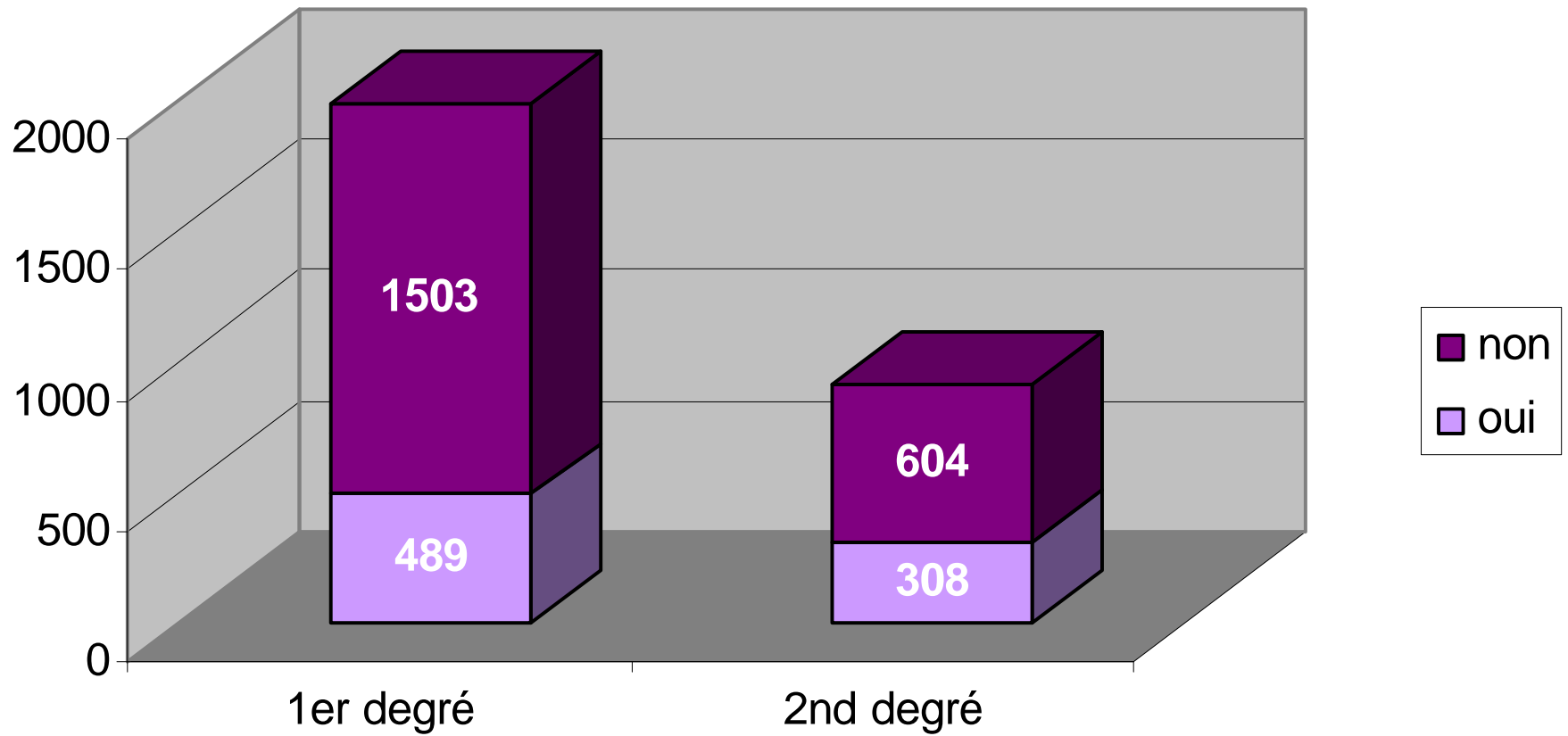


**Il s'agit là essentiellement de matériel informatique.**

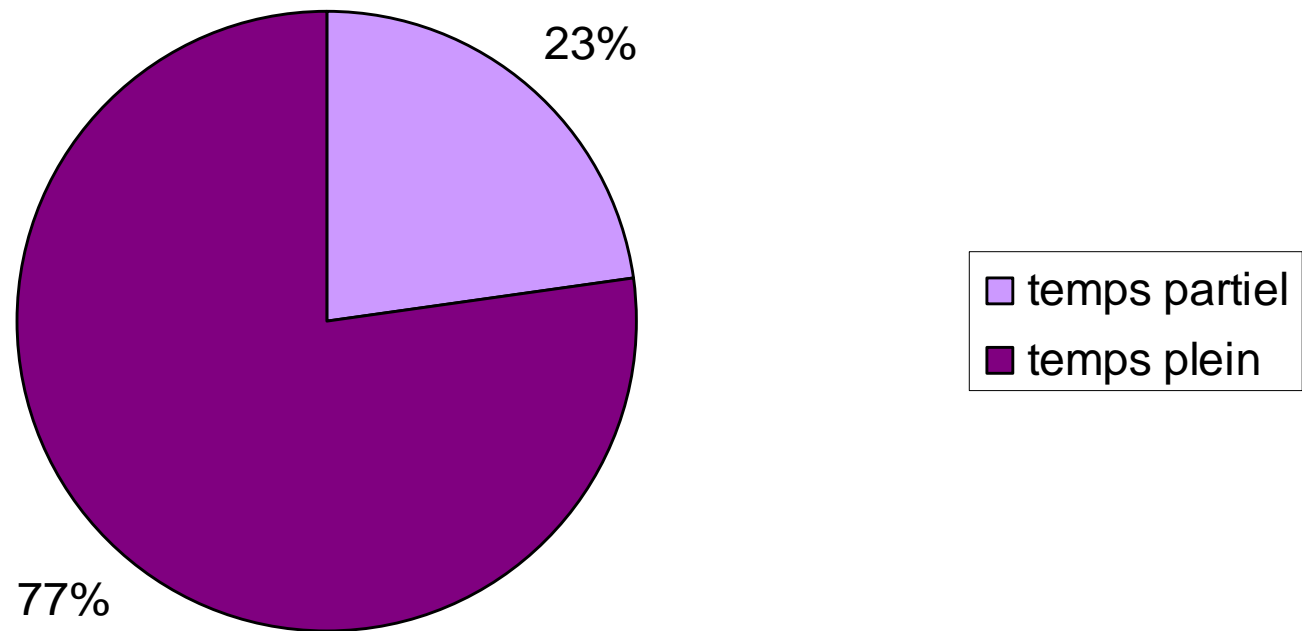
# Recours à un matériel spécifique



## Recours à un matériel spécifique



## Temps de scolarisation



**Ces temps partiels de scolarisation concernent  
essentiellement les élèves qui souffrent de plusieurs  
handicaps associés, de troubles psychiques et des troubles  
des fonctions cognitives.**

### Temps de scolarisation en fonction du handicap

